



D\_2023\_45  
AEAU

## DÉCISION du Président Créances d'eau impayées

**Le Président de atlantic'eau,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L.5211-1 et L.5211-10,*

*Vu la délibération du Comité syndical d'atlantic'eau CS\_2020\_30 en date du 25 septembre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,*

*Vu l'arrêté AR\_2020\_20 d'atlantic'eau en date du 4 novembre 2020 définissant la délégation de fonction et de signature à Monsieur Raymond Charbonnier, 3ème Vice-Président, en charge des relations avec les usagers du service,*

**Considérant** que le service de gestion comptable de St-Herblain dispose d'un solde excédentaire en faveur des abonnés suivants et qu'il convient donc d'émettre les titres rapidement :

- Abonné référencé 06 717 003 400162 02 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire du Pays-de-la-Mée, transmis par le délégataire Véolia à atlantic'eau le 30 mai 2022,
- Abonné référencé 06 715 001 010320 02 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire du Pays-de-la-Mée, transmis par le délégataire Véolia à atlantic'eau le 26 octobre 2022,
- Abonné référencé 4218063046 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire de Grandlieu, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 17 novembre 2022,
- Abonnés référencés 0040852398 et 0040412296 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire du Pays-de-Retz, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 17 novembre 2022,
- Abonnée référencée 4228012463 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire de la région de Nort-sur-Erdre, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 18 novembre 2022,
- Abonnés référencés 0041192660, 0041217930, 0041249142 et 0041234537 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire de Pontchâteau-St-Gildas-des-Bois - Guémené-Penfao, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 14 février 2023,

**Considérant** que le service de gestion comptable de St-Herblain, par mail en date du 28 février 2023, demande s'il reste des créances à émettre au nom de l'abonné référencé 0040635785 car ce dernier est en train de déposer un dossier de surendettement,

**Considérant** que l'abonné référencé 0040635785 est compris dans le tableau récapitulatif des abonnés résiliés en situation d'impayé sur le territoire de Grandlieu, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 17 novembre 2022,

Après examen des différentes situations des abonnés n'ayant pas honoré leurs factures d'eau auprès de la société gérante,

## DECIDE

**ARTICLE 1 : D'émettre 11 titres de recette pour les dossiers suivants dont le recouvrement est confié au Trésor Public pour un montant total de 1 421.17 € TTC dont :**

- Part distribution de l'eau des factures : 838.17 €
- Pénalités pour frais de relance : 583.00 €

Référence	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Pénalités	Total
<b>SION-LES-MINES</b>					
06 717 003 400162 02	23,73	1,31	25,04	53,00	78,04
<b>CHATEAUBRIANT</b>					
06 715 001 010320 02	26,03	1,43	27,46	53,00	80,46
<b>LA LIMOUZINIERE</b>					
4218063046	312,76	17,20	329,96	53,00	382,96
<b>PORT-ST-PERE</b>					
0040852398	71,46	3,93	75,39	53,00	128,39
<b>STE-PAZANNE</b>					
0040412296	50,82	2,79	53,61	0,00	53,61
<b>HERIC</b>					
4228012463	54,69	3,01	57,70	53,00	110,70
<b>CONQUEREUIL</b>					
0041192660	37,14	2,04	39,18	106,00	145,18
<b>GUEMENE-PENFAO</b>					
0041217930	48,24	2,65	50,89	53,00	103,89
<b>PONTCHATEAU</b>					
0041249142	25,01	1,38	26,39	53,00	79,39
<b>SEVERAC</b>					
0041234537	61,14	3,36	64,50	53,00	117,50
<b>LA PLANCHE</b>					
0040635785	83,46	4,59	88,05	53,00	141,05

**ARTICLE 2 : De ne pas procéder au recouvrement de la pénalité pour frais de relance, pour le dossier suivant, au motif que :**

- le courrier de relance adressé par SAUR en Recommandé avec Accusé de Réception, est revenu par la Poste avec la mention « Destinataire Inconnu à l'Adresse »,
- cet abonné n'a pas eu l'information sur l'application de la pénalité pour frais de relance de 53 €,

Référence	Pénalité
<b>STE-PAZANNE</b>	
0040412296	53,00

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le


ID : 044-254401094-20230315-D\_2023\_45-AU

S<sup>2</sup>LO  
2023

Fait à Nantes, le

15 MARS 2023

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président en charge des relations  
avec les usagers du service,  
**Raymond CHARBONNIER**



The image shows a blue ink signature of Raymond Charbonnier. The signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE' at the top, 'atlantic'eau' in the center, and 'Département de la Loire-Atlantique' at the bottom.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
  - sa transmission en Préfecture le 20/03/2023
  - de sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 20/03/2023
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication